



**PAQ-Développement de la Gestion Stratégique des Etablissements  
d'Enseignement Supérieur (PAQ-DGSE)**

**Termes de référence TDR N°01/2023**

**Sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit combiné  
« Tierce Partie » du système de Management de la qualité (SMQ) et du  
système de management des Organismes d'Education/formation (SMOE)  
selon les Normes ISO 9001 :2015 et ISO 21001:2018 au sein de  
l'Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI)**

**Octobre 2023**



## Table des matières

<b>1. Contexte et justification de la mission</b> .....	3
<b>2. Objectifs de la mission</b> .....	3
<b>3. Missions et activités :</b> .....	3
<b>4. Livrables :</b> .....	4
<b>5. Qualification de l'organisme certificateur :</b> .....	4
<b>6. Mode de sélection et négociation du contrat</b> .....	4
<b>7. Conflits d'intérêts :</b> .....	5
<b>8. Confidentialité</b> .....	5
<b>9. Mode de paiement</b> .....	5
<b>10. Cas d'empêchement et de force majeure</b> .....	5
<b>11. Règlement des litiges</b> .....	6
<b>12. Election de domicile</b> .....	6
<b>13. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT</b> .....	6



## 1. Contexte et justification de la mission

Dans le cadre du Projet de Modernisation de l'Enseignement Supérieur en soutien à l'Employabilité « PromESSE », le MESRS a lancé en décembre 2018 un Fond d'Innovation pour le Développement de la Gestion Stratégique des Universités (PAQ-DGSU).

En articulation avec le PAQ-DGSU, le Ministère engage un nouveau Fond financé en partie par la banque internationale pour la reconstruction et le développement (relevant de la banque mondiale) (Accord de prêt N°8590-TN) destiné aux Établissements d'enseignement supérieur et de recherche (EESR) et aux Instituts d'Études Technologiques (ISET), dans le but de soutenir leurs propres projets de modernisation et précisément en renforcement des capacités de gestion pédagogique, administrative, financière et de vie universitaire, le PAQ-DGSE.

Le PAQ-DGSU et le PAQ-DGSE se renforcent mutuellement pour répondre à des priorités de développement en adéquation avec les objectifs de la réforme, les résolutions phares des assises et les Plans d'Orientation Stratégique (POS) des Universités et de la DGET.

Entrant dans ce cadre, l'école nationale des sciences de l'informatique a bénéficié d'une allocation pour la mise en œuvre d'un projet PAQ-DGSE intitulé « Smart-ENSI : Smart-Excellence, Networking, Sustainability and Innovation »

Dans le cadre de ce projet, l'ENSI vise à améliorer la vie universitaire et à renforcer la formation d'excellence à l'ENSI. L'objectif global du projet est donc de créer un environnement convivial d'une part et de renforcer toutes les formes de networking d'autre part, dans le but de garantir la pérennisation et l'innovation dans une boucle de perfectionnement continue vers l'excellence académique et le « bien-vivre ensemble ».

Dans le cadre de cet accord, l'ENSI se propose de lancer un appel à candidature pour la sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit Tierce Partie du Système de Management des Organismes d'Education/formation selon les Normes ISO 21001 : 2018 et ISO 9001 : 2015 au sein de l'Etablissement.

A cet effet l'ENSI invite les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour fournir les services décrits dans le présent « termes de références » de cette mission.

## 2. Objectifs de la mission

Dans le cadre de la démarche de mise en place d'un dispositif d'assurance qualité, l'ENSI, s'engage dans une démarche qualité afin d'obtenir la certification combinée ISO 21001 : 2018 & ISO 9001: 2015 pour son système de mangement intégré de la qualité et des organismes d'éducation/formation (SMQ/SMOE).

## 3. Missions et activités :

L'organisme certificateur est sollicité pour réaliser les tâches suivantes :

- Réaliser la phase I de la mission d'audit de certification
- Réaliser la phase II de la mission d'audit de certification
- Assurer le suivi des recommandations / injonctions du comité d'audit jusqu'à l'obtention des certificats de conformité.



#### 4. Livrables :

Les livrables attendus à l'issue de cette mission sont les suivants :

- Les plans d'audit couvrant les 2 phases de l'audit de certification
- Les rapports d'audits relatifs aux phases I et II
- 2 certificats de conformité : ISO 9001 :2015 et ISO 21001 :2018

#### 5. Qualification de l'organisme certificateur :

Les organismes certificateurs qui ont les qualifications suivantes peuvent participer au présent terme de référence :

- Être accrédité par un organisme certificateur pour réaliser des audits de tierce partie sur la norme ISO 9001:2015 et ISO 21001 : 2018.
- Avoir au moins 3 références pertinentes dans des missions d'audit externes selon les normes ISO21001 :2018 et ISO 9001 :2015 d'établissement d'enseignement supérieurs durant les 4 dernières années
- Avoir au moins une référence pertinente dans des missions d'audit externes selon la norme ISO21001 :2018 d'établissement d'enseignement supérieurs durant les 4 dernières années.

#### 6. Mode de sélection et négociation du contrat

La sélection de l'organisme certificateur est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la banque mondiale » éditées en janvier 2011 et mises à jour en juillet 2014

Une commission de sélection (CS) du projet établira un classement des organismes candidats selon les critères suivants :

Rubrique	Critères de sélection	Notation
Accréditation ISO 9001 :2015 et 21001 :2018	Accréditation valide	20
Références dans la certification ISO 9001 :2015	5 points pour chaque certificat délivré ou renouvelé durant les 4 dernières années (plafonné à 20 points)	20
Références dans la certification ISO 21001 :2018 des établissements d'enseignement supérieur	10 points pour chaque certificat délivré ou renouvelé durant les 4 dernières années (plafonné à 20 Points)	20
Diplômes et qualifications des membres de l'équipe d'audit	- Qualification auditeur tierce ISO 9001 et/ou ISO 21001 « éducation » - Missions d'audits tierces partie ISO 9001 - Missions d'audits tierces partie ISO 21001	20
Options intégrées dans le certificat	- Nombre de langues par défaut (au moins 2) - l'organisme certificateur dispose d'une plateforme pour le monitoring de l'audit - Consultation en ligne de l'état de certification - Autres options offerts à mentionner	20
<b>Total</b>		<b>100</b>



Un Procès-verbal de classement des consultants sera rédigé au terme de la sélection par la commission de sélection (CS) qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat.

L'organisme certificateur classé premier et ayant un score minimal égal à 70 points/100, sera invité à soumettre une proposition technique et financière détaillée puis à négocier le marché. La proposition financière doit couvrir la période de validité de la certification sur 3 ans et tenir compte de l'engagement sur les audits de certification et de suivi N° 1 & N° 2

En cas d'accord à l'issue des négociations, l'organisme sera désigné attributaire de la mission et appelé à signé un contrat de service.

Tout candidat ayant un score nul dans l'une des quatre rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment les délais de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

## **7. Conflits d'intérêts :**

Les auditeurs et/ou experts membres de l'équipe d'audit qui sont en situation de conflits d'intérêt avérés ou potentiels, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect dans les constatations, résultats et décisions de l'évaluation de conformité et de la certification de l'ENSI ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec le bureau chargé du déploiement du SMQ/DMOE au sein de l'ENSI, la Banque Mondiale ou le Ministère de tutelle de l'ENSI doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission.

## **8. Confidentialité**

L'organisme retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. L'engagement sur la confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

## **9. Mode de paiement**

Le paiement se fera une fois le contrat signé, l'audit stage 1 et stage 2 validé et le certificat reçu.

Le paiement relatif à l'exécution du présent « termes de référence » sera effectué par virement, au compte courant du titulaire de la consultation, après la réception provisoire et sur présentation de la facture en quatre (04) exemplaires et dans une période n'excédant pas 45 jours à partir de la date de réception de la facture.

## **10. Cas d'empêchement et de force majeure**

S'entend par cas de force majeure, toute circonstance étrangère aux volontés des deux parties et qui ne peut pas être prévisible, et contre laquelle on ne peut pas se prémunir et qui a une influence sur la réalisation des différentes phases du présent « termes de référence ».

Dans tous les cas, la partie qui invoque un cas de force majeure devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, dans les plus brefs délais, la reprise normale du présent « termes de référence ». Les cas de force majeure seront justifiés par un PV approuvé par les deux parties et étayé par les preuves des incidents ayant eu lieu.



S'il est possible de prévoir des cas d'empêchement de réalisation des différentes étapes de selon le planning prévu, ces cas sont demandés par écrit par le soumissionnaire, justifiés par les raisons de la suspension des délais. Ils doivent faire l'objet d'un accord écrit émis par L'ENSI. Au cas où les empêchements ou les cas de force majeure ont eu lieu en moins d'une journée, l'ENSI décidera des délais de suspension à appliquer.

### 11. Règlement des litiges

Les litiges qui pourraient découler de l'interprétation ou de l'exécution des clauses du présent « termes de référence », seront réglés à l'amiable directement entre les deux parties, à défaut, ils seront définitivement tranchés par les tribunaux de référence de Tunis.

### 12. Election de domicile

En cas de changement d'adresse, le prestataire de service doit obligatoirement informer L'ENSI et ce à n'importe quel stade de la réalisation du présent « termes de référence »

### 13. .PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Une lettre de candidature au nom de la directrice de l'ENSI.
- Preuve d'accréditation de l'organisme certificateur pour réaliser des audits de tierce partie sur la norme ISO 9001:2015 et ISO 21001 : 2018.
- Références et notoriété de l'organisme certificateur dans la certification relatif aux normes ISO 9001 /ISO 21001:2018.
- Les Curriculum Vitae, incluant toute information indiquant que les auditeurs et/ou experts membres de l'équipe d'audit ont les compétences requises.
- Les autorisations nécessaires pour assurer la mission concernant les membres de l'équipe d'audit qui sont des fonctionnaires au sein d'organismes publics
- Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences du candidat, et (iii) des qualifications des membres de l'équipe d'audit en rapport avec la nature de la mission.

Notes à propos de la méthodologie de mise en œuvre de la mission.

Les organismes intéressés par cette mission doivent envoyer par voie postale ou déposer directement au bureau d'ordre de l'ENSI (Le cachet du bureau d'ordre de l'ENSI faisant foi).

Le dernier délai de dépôt est prévu pour le **07/11/2023 à 13 heures 00**.

Les manifestations d'intérêt doivent être présentées dans une enveloppe fermée et porter la mention

Suivante :

**NE PAS OUVRIR**

**TERMES DE REFERENCE : TDR 01/2023**

Relatif à la Sélection d'un organisme certificateur pour la mission de l'Audit combiné « Tierce Partie » du système de Management de la qualité (SMQ) et du système de management des Organismes d'Education/formation (SMOE) selon les Normes ISO 9001 :2015 et ISO 21001:2018 au sein de l'Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique (ENSI)

A l'attention de Madame la directrice de l'Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique  
Ecole Nationale des Sciences de l'Informatique, Campus Universitaire de la Manouba, CP 2010, Tunisie.